

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE ET MANDAT DE REPRESENTATION

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'annexe à l'article 33 du Statut du personnel administratif des CCI relatif à la cessation d'un commun accord de la relation de travail

Décide :

Sur proposition du Directeur Général,

Article 1 :

Du 22 juillet 2019 au 31 août 2019,

Dans le cadre de la procédure de cessation d'un commun accord de la relation de travail dont les conditions sont fixées à l'annexe à l'article 33 du Statut du personnel administratif des CCI, mise en œuvre à l'égard de tout agent statutaire de niveau d'emploi 8,

De donner mandat et délégation à effet de :

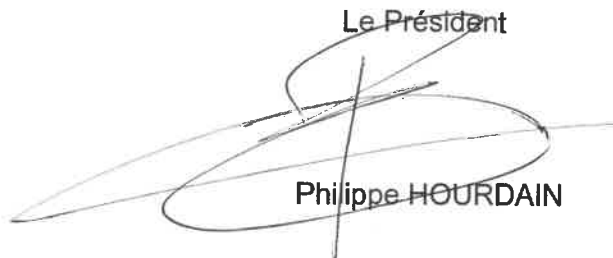
- signer toute convocation à entretien
- mener le ou les entretiens
- établir, signer et transmettre le compte-rendu du ou des entretiens
- établir et signer la convention définissant les conditions de la rupture de la relation de travail

à :

- Monsieur François COTHENET, Directeur Régional des Ressources Humaines,
- Madame Nathalie VASSEL, adjointe au Directeur Régional des Ressources Humaines,

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance. Elle demeure révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 22 juillet 2019

Le Président

Philippe HOURDAIN